

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le **22 janvier**, à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Bernard CARLIOZ, Maire.

Présents : Bernard CARLIOZ, Olivier VORMS, Jean-François BOCQUET, Luc ROSSET, Chantal MACQUET, Eric LABAZ, François ESCARAVAJAL, Christophe GUITTON.

Absente excusée : Marie-Noelle MINARD (pouvoir à Chantal MACQUET).

Absents : David LYARD, Gilbert DEVILLE.

Secrétaire de séance : Chantal MACQUET.

1. **LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29 NOVEMBRE 2007**
2. **AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT** : Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans l'attente du vote du budget 2008, il est nécessaire de payer les factures en section d'investissement. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
3. **ACQUISITION DE TERRAIN – UNE PARTIE DE LA PARCELLE B 860 – EMPLACEMENT RESERVÉ** : Mme PERRIN et son fils, ont pris connaissance du projet de PLU, et vu la modification proposée sur leur propriété derrière la salle des fêtes, ils souhaitent donc vendre une partie de la parcelle B 860 pour une surface de 3 172m² actuellement classée en emplacement réservé (NAC) ou POS. Dans le cadre de la révision du PLU il est projeté une modification de l'emplacement réservé qui devra permettre de créer des cheminements piéton et de prévoir une zone de stationnement à proximité du chef-lieu destiné à l'école, au culte, à la salle des fêtes et au stationnement des résidents de l'habitat groupé. Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'acquiescer une partie de cette propriété située « Vers le Château » pour une valeur de 101 504€ soit 32€ le m² (estimation des domaines : 31€). Le Conseil, favorable à cette acquisition, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences et à passer les actes nécessaires. Le Conseil Municipal s'engage également à échanger, après approbation du PLU, une partie de cette surface avec une surface équivalente et à valeur égale dans le secteur NL de cette même parcelle (B 860).
4. **PROJET D'ACQUISITION PARCELLES N° B475 ET B173** : Monsieur le Maire informe le Conseil que la SAFER a lancé un appel de candidature préalable aux attributions de certains terrains agricoles. La SAFER envisage de rétrocéder ou d'échanger plusieurs biens fonciers (environ 7ha) situés sur le territoire communal. Monsieur le Maire propose au Conseil de se porter acquiesceur de deux parcelles. Effectivement, la nécessité de parking, d'aménagement routier, d'amélioration de la sécurité, de parking relais futur font que la parcelle B475 située « Vers l'Eglise » pourrait apporter une solution à ces différents problèmes et pourrait résoudre également la difficulté sur le chemin du Moulin, pour les engins agricoles, d'accéder aux parcelles situées à l'aval. Monsieur le Maire rappelle à ce propos qu'une étude de la DDE est en cours, ce qui conforte cette demande. Il ajoute par ailleurs, que la parcelle B173 située « Vers le Chêne », jouxtant le périmètre immédiat de la source du Chêne (en cours de négociation d'achat avec les propriétaires) pourrait servir d'échange ou de compensation. Le Conseil Municipal est favorable pour poser sa candidature quand à l'acquisition de ces parcelles. Un courrier sera fait dans ce sens au Directeur de la SAFER.
5. **TRAVAUX DE VOIRIE EN COORDINATION AVEC LES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT VERS LA VILLE** : Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'entreprendre des travaux de voirie sur le secteur de « la Ville » : la création d'un réseau d'eau pluvial, la mise en place de bordures, la mise en conformité du chemin des Savus, le décapage et la réfection des enrobés... Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la réalisation de ces travaux et à présenter un dossier de demande de subvention au Conseil Général.
6. **MATERIEL INFORMATIQUE À L'ECOLE** : Monsieur le Maire informe le Conseil que suite l'avis formulé lors de la dernière réunion (séance du 29 novembre 2007) l'achat d'un ordinateur pour l'école a été effectué. Par ailleurs l'acquisition d'une imprimante était également nécessaire, de ce fait différentes sociétés ont été consultées afin de d'avoir plusieurs propositions. Un nouveau contrat a été passé avec la société COPIXEL (qui a déjà en charge l'imprimante/photocopieur de la Mairie). Cette société rachète par ailleurs les échéances de location qui restent concernant l'ancien photocopieur de l'école, ce dernier sera dorénavant mis à disposition des associations dans les locaux communaux, puisque la nouvelle machine qui fait office de photocopieur et d'imprimante à la fois, reste dans la classe.
7. **MISE A DISPOSITION DE TERRAIN (PARCELLE B 887)** : Monsieur DEVILLE Stéphane, ayant cessé son activité agricole au 1^{er} janvier, la parcelle de terrain n° B887 (hormis l'espace jeu) qui était mise à sa disposition en contre partie d'entretien, va être transférée à Monsieur CORDIA Patrick. Une convention va être établie dans ce sens et signée par les deux parties.